Hauts-de-France, Nord
Aubers

Casemate à mitrailleuse 55

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59004791
Date de l'enquête initiale : 2012
Date(s) de rédaction : 2014
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : casemate
Précision sur la dénomination : casemate à mitrailleuse
Appellation : 55, blockhaus

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales : 2014, 0A, 1652012, A, 202

Historique

Cette casemate à mitrailleuse ne figure pas sur un plan allemand daté du 1er mai 1916 aussi peut-on dater sa construction postérieurement au mitan de la guerre. Endommagée sur sa partie antérieure, on peut imaginer qu'elle fut volontairement minée par les allemands, au moment de la retraite.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

Description

Cette casemate à mitrailleuse, de dimensions respectables (12m sur 6) est construite en bordure de route. L'accès se faisait par deux entrées en chicane, situées sur l'arrière. Le toit présente deux profondes cuves à mitrailleuse disposée à angle droit, pour un tir croisé. On y aperçoit également la sortie de deux cheminées à périscope. Endommagé par une explosion, l'édifice ne présente plus de banquette de tir. Les murs présentes les traces de coffrage en tôle ondulée.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé
Matériau(x) de couverture : béton en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée
Type(s) de couverture : terrasse

Typologies et état de conservation

Typologies : entrée en chicane ; cheminée à périscope ; cuve à mitrailleuse
État de conservation : désaffecté, mauvais état

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre
Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations

Vue générale vers l'ouest,
depuis la rue du Bois Leval.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904057NUCA

Vue générale vers l'ouest,
depuis la rue du Bois Leval.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904067NUCA

Vue générale vers l'ouest,
depuis la rue du Bois Leval.
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904058NUCA

Elévation sud, ver le nord-est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904066NUCA

Elévation sud, vue frontale
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904077NUCA

Elévation sud, entrée est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904059NUCA

Elévation sud, partie centrale
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904072NUCA

Entrée est
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904071NUCA

Depuis le toit, vue des
logements d'armes
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904062NUCA

Depuis le toit, vue des sorties
de cheminée périscopiques
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904064NUCA

Depuis le toit, vers le sud, les
sorties des cheminée à périscope
et les encuvements des armes
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904065NUCA

Depuis le toit, le logements
des armes et l'emplacement
disparu de la banquette de tir
Phot. Jean-Marc Ramette
IVR31_20145904074NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation (IA59005044)
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette
Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Vue générale vers l'ouest, depuis la rue du Bois Leval.

IVR31_20145904057NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale vers l'ouest, depuis la rue du Bois Leval.

IVR31_20145904067NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale vers l'ouest, depuis la rue du Bois Leval.

IVR31_20145904058NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Elévation sud, ver le nord-est

IVR31_20145904066NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Elévation sud, vue frontale

IVR31_20145904077NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Elévation sud, entrée est

IVR31_20145904059NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Elévation sud, partie centrale

IVR31_20145904072NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Entrée est

IVR31_20145904071NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Depuis le toit, vue des logements d'armes

IVR31_20145904062NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Depuis le toit, vue des sorties de cheminée périscopiques

IVR31_20145904064NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Depuis le toit, vers le sud, les sorties des cheminée à périscope et les encuvements des armes

IVR31_20145904065NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Depuis le toit, le logements des armes et l'emplacement disparu de la banquette de tir

IVR31_20145904074NUCA
Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette
(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation